

COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 27 AVRIL 2020 DE 10H00 A 11H40

Une cinquième audio-conférence dans le cadre de la pandémie du Covid 19 a eu lieu le lundi 27 avril 2020 entre les organisations syndicales locales et la direction de la DIRCOFI Centre Ouest.

Les sujets abordés ont été les suivants :

1°) Questions Ressources Humaines :

- Jours de congés et jours RTT :

La direction a indiqué ne pas avoir de note de la DG à ce jour sur le sujet des congés. La note est attendue pour aujourd'hui ou demain.

- Mouvements de mutation :

La direction a confirmé qu'il allait y avoir un décalage au niveau du calendrier de publication des mouvements nationaux de mutations des cadres A, B et C, qui sont attendus pour fin mai.

Les conditions calendaires vont être très resserrées pour les mouvements locaux. Les agents concernés devraient avoir une dizaine de jours pour formuler leurs vœux locaux, dès que l'application ALOA version 2 sera en ligne (probablement à partir du 9 juin). Les agents devront être sensibilisés à la formulation de leurs vœux. Les agents pourront mentionner toutes précisions personnelles quant à l'affectation locale d'autant plus que le délai sera contraint. Dès lors qu'il n'y a plus de CAPL « mouvements locaux » (conséquence des mesures visant à restreindre le dialogue social), les organisations syndicales locales ont été invitées à signaler les cas particuliers ou les difficultés rencontrées par les agents, de façon informelle, au fil de l'eau, mais le plus rapidement possible.

La date de prise de poste des agents mutés au 1^{er} septembre prochain sera respectée.

- Agents en 1ère affectation :

La direction a observé que le stage probatoire serait décalé pour les collègues concernés. La formation initiale des collègues ayant obtenu une promotion est reportée. Les agents devant partir en scolarité à l'ENFIP seront informés par courriel ultérieurement.

2°) Préparation du déconfinement :

La direction a indiqué attendre les annonces du Premier Ministre prévues demain à propos de la sortie progressive de la période de confinement.

Au niveau de la DGFIP, la direction a insisté sur le fait que l'on se dirigeait à compter du 11 mai prochain vers une reprise en présentiel très progressive ; il convient de poursuivre partout où ce sera possible le télétravail. L'urgence à la DGFIP est de reprendre les missions essentielles à la reprise économique (exemple : le SPF doit être opérationnel pour permettre la reprise des transactions immobilières).

Il y a une commande centralisée de masques auprès de l'UGAP pour le compte de la DGFIP. S'agissant de la distribution de ces masques, rien n'est acté.

Au niveau local, la direction a indiqué avoir entamé une réflexion avec les cadres. Une fiche de diagnostic par service a été envoyée. Il s'agit de recenser auprès des chefs de service les caractéristiques locales afin de les intégrer dans le respect des consignes sanitaires. Une note est en cours de rédaction sur les conditions du déconfinement et de la reprise.

Les grandes lignes de cette note à venir seront les suivantes :

- privilégier le télétravail ; il a été précisé que les télétravailleurs auront la possibilité, à partir du 11 mai, de déplacer leur double écran à domicile ;
- respecter dans chaque service un plafond de présence d'agents de 50 %;
- un seul agent pourra être présent par bureau (par exception, pour les très grands bureaux, plusieurs agents pourront être présents en respectant les règles de distanciation) ;
- situation des cellules d'appui à adapter : selon la taille (1 ou 2 collègues), roulement à envisager, tenir compte des consignes des gestionnaires de site ;
- situation des vérificateurs/ rédacteurs à adapter : combien sont-ils par bureau ? Présence par journée ou demi-journée ?
- équipement sanitaire devant permettre une reprise en présentiel (en collaboration avec le CHS-CT : gel hydroalcoolique, lingettes,...) ;
- utilisation du véhicule de service : uniquement en cas de nécessité avérée, un nettoyage important devra être assuré.

La direction a insisté sur le fait que les chefs de service devraient s'assurer à leur niveau des conditions d'exercice du ménage des locaux et des points d'impact « où l'on met les mains » (digicodes, boutons d'ascenseur, poignées, photocopieurs,... et bien sûr (selon Solidaires) la cafetière et la bouilloire!). La direction a ajouté que les chefs de service devront être en capacité d'identifier les agents en situation de fragilité.

SOLIDAIRES a souligné que la situation de fragilité des proches des agents pouvait être, le cas échéant, à intégrer.

Les conditions de reprise de la restauration collective demeurent incertaines. Alors que le décret (n° 2020-404 du 7 avril 2020) a adapté les modalités de prise en charge des frais de repas des agents publics civils et militaires assurant la continuité du fonctionnement des services publics pendant les périodes d'état d'urgence sanitaire, en l'absence de restauration collective, SOLIDAIRES souhaite que des indemnités de frais de repas pour les fonctionnaires privés de restaurant administratif puissent être versés aux agents concernés.

La direction a accepté que des agents puissent déjeuner dans leur bureau mais en attirant leur attention sur le respect des conditions d'hygiène. Il conviendra de ne pas laisser les déchets alimentaires dans les corbeilles du service.

En réponse à SOLIDAIRES sur l'actuel recensement auprès des agents qui sera susceptible d'évolution, la direction a précisé qu'il y aurait une application pragmatique des chefs de service.

3°) Métiers du CF :

La direction a informé les organisations syndicales que des orientations nationales relatives à la situation des métiers du contrôle fiscal à la reprise le 11 mai seront déclinées localement prochainement. Le Groupe de Travail – déjà mis en place à la DIRCOFI Centre Ouest – sera chargé de discuter des modalités pratiques d'organisation de la reprise d'activité. La direction nationale du CF réfléchit à un assouplissement des exigences du contrôle sur place, notamment au regard du respect de la garantie du débat oral et contradictoire. La priorité sera donnée dans les mois à venir aux échanges à distance.

- Contrôles en cours :

La direction a indiqué, 's'agissant des contrôles en cours, que deux hypothèses sont à envisager :

▪ soit il n'y a pas eu d'envoi de proposition de rectification :

Selon la situation financière de l'entreprise vérifiée, il faudra apprécier si le CF peut reprendre tout de suite ou pas. Un courrier sera à envoyer à l'entreprise (un modèle va être diffusé) accompagné, si possible, d'un appel téléphonique.

Il conviendra d'examiner avec l'entreprise les aspects sanitaires pour pouvoir poursuivre les opérations sur place (exemple : masque demandé pour le vérificateur par l'entreprise vérifiée). Sauf situation de fraude avérée, il conviendra de reprendre le CF uniquement sur les axes identifiés (ne pas élargir le contrôle).

▪ **soit il y a eu envoi de proposition de rectification :**

Les opérations sur place étant, a priori, terminées, la reprise du contrôle sera plus facile. Les échanges postaux de pièces de procédure pourront se poursuivre.

Si la dernière intervention a eu lieu (mais que la proposition de rectification n'a pas été adressée), il faudra impérativement se rapprocher de l'entreprise avant l'envoi de toute pièce de procédure.

- Nouveaux contrôles en cours :

La direction a précisé que les nouveaux contrôles reprendront vraisemblablement en septembre/octobre selon des modalités différentes de celles en vigueur jusqu'au 15 mars.

La Centrale envisage d'orienter les travaux de programmation vers des opérations de régularisations. En réponse à SOLIDAIRES sur l'objet des régularisations, il a été observé que la 2ème expérimentation MRV actuellement dévolue à la BEP pourrait associer les brigades de vérification aux opérations de régularisations.

Par ailleurs, les contrôles à distance (EC et CSP) et les contrôles ciblés (VP ; contrôles « flash » pour la TVA) seront privilégiés à l'automne au détriment des contrôles fiscaux généraux. La direction a souligné que la VG deviendra probablement minoritaire mais pas pour autant résiduelle.

Une réflexion est en cours afin de modifier les procédures de contrôle à distance, notamment pour fiabiliser juridiquement la signature électronique des documents échangés.

4°) Offre de soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP :

La direction a rappelé les 3 volets du dispositif de soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP :

1°/ Relance PAS / TVA (opération finie) : 1 seul collègue concerné ;

2°/ Fonds de solidarité aux entreprises : environ 20 collègues sont concernés (sur les 102 volontaires) et 6 directions locales sont intéressées ;

3°/ Campagne IR : désormais 46 collègues sont impliqués et 8 directions locales concernées. La campagne IR est assurée soit par téléphone soit par e-contacts.

S'agissant de la campagne IR pour laquelle il y aurait une évolution possible des besoins des directions locales, la DIRCOFI Centre Ouest va effectuer un 2ème recensement auprès des agents via les chefs de service. Il s'agira alors uniquement d'un soutien téléphonique pour les agents volontaires. Ce soutien prendra la forme quotidienne de 2 vacations de 2 heures en questions/réponses.

SOLIDAIRES a observé que l'unique forme de cette participation sollicitée (le téléphone) sur une mission nouvelle pour des agents DIRCOFI pouvait présenter un inconfort et limiter les vellétés de se porter volontaires.

La prochaine audio-conférence d'information entre les organisations syndicales et la direction est prévue le lundi 4 mai 2020 à 10H00.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos collègues.

RESTONS EN CONTACT

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes ou interrogations sur
solidaires-fp-dircofi-co@dgifp.finances.gouv.fr**

**Retrouvez également d'autres informations sur notre site national
<https://solidairesfinancespubliques.org>**

Pendant cette période de confinement, le journal l'UNITE est ouvert à tous

